

Société nationale de l'amiante

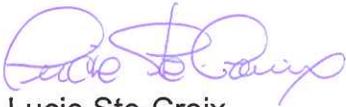
**RAPPORT ANNUEL**

**2012-2013**

## Rapport d'activité

La Société nationale de l'amiante n'exerce plus d'activités industrielles ni commerciales. Le mandat confié à la direction au cours des dernières années est d'effectuer de façon ordonnée la liquidation des engagements et responsabilités qui ont pris naissance à l'époque où la Société était encore active dans les secteurs minier, manufacturier et de recherche et développement.

Durant l'année 2012-2013, la Société a poursuivi l'application de mesures de réduction et de contrôle des dépenses.



Lucie Ste-Croix  
Présidente du conseil d'administration

**Société nationale de l'amiante**

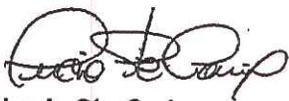
**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS  
(non vérifiés)**

**DE L'EXERCICE TERMINÉ LE**

**31 mars 2013**

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers consolidés de la Société nationale de l'amiante ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Les méthodes ou pratiques comptables utilisées sont conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes.



Lucie Ste-Croix

Présidente du conseil d'administration

Québec, le 28 juin 2013

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS**  
 De l'exercice terminé le 31 mars 2013

	<u>Budget</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>REVENUS</b>	- \$	- \$	- \$
<b>CHARGES</b>			
Frais administratifs	1 000	482	711
Services professionnels	-	-	871
	<u>1 000</u>	<u>482</u>	<u>1 582</u>
<b>DÉFICIT ANNUEL</b>	(1 000)	(482)	(1 582)
<b>DÉFICIT CUMULÉ AU DÉBUT</b>	<u>(158 323 582)</u>	<u>(158 323 582)</u>	<u>(158 322 000)</u>
<b>DÉFICIT CUMULÉ À LA FIN</b>	<u>(158 324 582) \$</u>	<u>(158 324 064) \$</u>	<u>(158 323 582) \$</u>

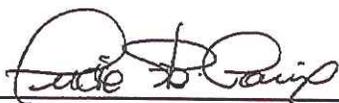
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE**

Au 31 mars 2013

	<u>Budget</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Encaisse	44 418 \$	44 936 \$	45 418 \$
	<u>44 418</u>	<u>44 936</u>	<u>45 418</u>
<b>PASSIFS</b>			
	-	-	-
<b>ACTIFS FINANCIERS NETS</b>			
	<u>44 418</u>	<u>44 936</u>	<u>45 418</u>
<b>CAPITAL-ACTIONS (note 4)</b>	<u>158 369 000</u>	<u>158 369 000</u>	<u>158 369 000</u>
<b>DÉFICIT CUMULÉ</b>	<u>(158 324 582) \$</u>	<u>(158 324 064) \$</u>	<u>(158 323 582) \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



Lucie Ste-Croix  
Présidente du conseil d'administration

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS**

Au 31 mars 2013

	<u>Budget</u>	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>DÉFICIT ANNUEL</b>	<u>(1 000) \$</u>	<u>(482) \$</u>	<u>(1 582) \$</u>
Variation des immobilisations	-	-	-
Variation des autres actifs non financiers	-	-	-
<b>Diminution des actifs financiers nets</b>	<b>(1 000)</b>	<b>(482)</b>	<b>(1 582)</b>
<b>Actifs financiers nets au début</b>	<u>45 418</u>	<u>45 418</u>	<u>47 000</u>
<b>Actifs financiers nets à la fin</b>	<u><b>44 418 \$</b></u>	<u><b>44 936 \$</b></u>	<u><b>45 418 \$</b></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**  
**ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE**

Au 31 mars 2013

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Déficit annuel	<u>(482) \$</u>	<u>(1 582) \$</u>
Variation des actifs financiers et des passifs reliés au fonctionnement :		
Subventions à recevoir	<u>-</u>	<u>15 000</u>
<b>Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement</b>	<u>(482)</u>	<u>13 418</u>
<b>Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</b>	<u>(482)</u>	<u>13 418</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie au début</b>	<u>45 418</u>	<u>32 000</u>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin</b>	<u><u>44 936 \$</u></u>	<u><u>45 418 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**SOCIÉTÉ NATIONALE DE L'AMIANTE**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 mars 2013

**1. Description de l'entreprise**

La Société nationale de l'amiante (SNA) est une société d'État dont la totalité des actions appartient au gouvernement du Québec. Elle a été constituée par la *Loi sur la Société nationale de l'amiante* (L.R.Q. c.S-18.2). La Société détient des placements dans une entreprise inactive.

**2. Continuité de l'exploitation**

Le 14 décembre 2005, l'Assemblée nationale adoptait, suivant les recommandations du groupe de travail sur l'examen des organismes gouvernementaux, le projet de *Loi 120* autorisant le gouvernement du Québec à procéder, par décret, à la date, aux conditions et selon les modalités qu'il déterminera, à la dissolution de la Société ou à sa continuation en personne morale de droit public régi par les dispositions de la Partie IA de la *Loi sur les compagnies*. Aucun décret n'a été déposé à l'Assemblée nationale à cet effet en date de la préparation de ces états financiers. Dorénavant, le financement de la Société se fera par l'octroi de subventions qui seront négociées sur une base ponctuelle, en fonction des besoins.

**3. Principales conventions comptables**

*Périmètre de consolidation*

Les états financiers consolidés regroupent les comptes de Société nationale de l'amiante et ceux de sa filiale Mines SNA inc. (détenue à 100 %).

*Impôts sur les bénéfices*

Comme la totalité des actions est détenue par le gouvernement du Québec, la Société est exemptée des impôts sur les bénéfices. Il en est de même pour sa filiale en propriété exclusive.

**4. Capital-actions**

**Autorisé**

250 000 actions ordinaires, d'une valeur nominale de 1 000 \$ chacune

	<u>2013</u>	<u>2012</u>
<b>Émis</b>		
158 369 actions ordinaires	<u>158 369 000 \$</u>	<u>158 369 000 \$</u>

D'après la *Loi sur la Société nationale de l'amiante*, les actions de la Société font partie du domaine public et sont attribuées au ministre des Finances du gouvernement du Québec.